## Retraités ; un corps social émergent, un atout pour le syndicat.

Il y a 50 ans, les plus de 60 ans représentaient 5 % de la population. L'espérance moyenne d'années de retraite était de 12 ans. Aujourd'hui, ils représentent 25% de la population. L'espérance moyenne d'années de retraite est de 22,5 ans. En 2060, les r e t r a i t é s constitueront 1/3 de la population et la moitié du corps électoral ! En nombres, plus de 16 millions de retraités aujourd'hui, 24 millions en 2060 soit 1/3 de la population, Il s'agit là d'une mutation essentielle de la composition de la société, conséquence des progrès de la médecine, de l'amélioration des conditions de vie et de travail, elles-mêmes résultat des luttes menées depuis l'après-guerre.

Les retraités ont aussi un poids économique : plus de 20 % de la consommation intérieure, 13 % du PIB ; Ils ont également un poids social, leur engagement dans le mouvement associatif et syndical l'atteste Les retraités ont du temps, des aspirations, des besoins, des revendications, mais encore faut -il les traduire en termes de droits et de lutte.

Mais cette évolution démographique, économique et sociale, le système libéral, le Medef et ses amis politiques veulent la nier : ils ne parlent plus de retraités mais de « vieux » de « seniors » ou de « personnes du 3ème âge » surtout quand il s'agit du segment rentable de cette population ; il s'agit pour eux d'en faire des citoyens de seconde zone, des personnes de moindre droit, une charge pour la société.

C'est pourquoi nous devons convaincre nos adhérents qu'il est indispensable, lorsque l'on prend sa retraite, de rester syndiqué de rester informé et mobilisé pour construire avec les actifs le rapport de force nécessaire aux avancées sociales et à la transformation de notre société ? Cette question est-elle seulement l'affaire des retraités, est-ce que cela ne concerne pas aussi les actifs ? Bon nombre d'entre nous, au moment de la retraite, se pose la question du sens et de l'utilité de l'action syndicale alors que nous avons cessé de travailler.

Question logique si nous considérons que l'appartenance syndicale se fait seulement sur la base des intérêts individuels et collectifs d'une profession, un syndicalisme de métier efficace sur le lieu de travail définition basique ; légitime, correspondant à notre histoire Alors nous pouvons comprendre que le retraité se pose la question de la poursuite de son engagement syndical après avoir quitté son poste et son établissement. D'ailleurs, n'est-il pas « rayé des cadres »!

Après quelques années de retraite, nous perdons le contact avec les réalités du métier, les préoccupations sociales ou associatives prennent le pas sur la vie dans nos établissements.

Mais si on ne se limite pas à une pratique syndicale strictement professionnelle, si on l'inscrit dans une dimension interprofessionnelle, avec un objectif plus global visant les évolutions de notre société et la construction d'un projet réellement social, alors la coupure actifs-retraités s'estompe, les enjeux deviennent les mêmes pour les salariés actifs comme pour les retraités qui perçoivent un salaire continué. D'ailleurs, nos repères revendicatifs, à la fois spécifiques et globaux traduisent bien cela : droit à une retraite décente ; droit à une véritable santé ; droit aux services publics ; droit au logement ; droit aux transports ; droit aux loisirs ; droit à la culture et à l'information ; droit aux pratiques sportives ; droit d'être un citoyen à part entière ! Et c'est bien dans le droit fil de ces repères revendicatifs que notre action doit se poursuivre et s'amplifier sur le thème du refus de la cure d'austérité que le gouvernement veut imposer aux retraités comme aux actifs.

JB SHAKI

S1 des retraités de Seine et Marne 77 Académie de Créteil